

OBJET

Les présentes Règles de Fonctionnement de l'expérience Rides Layer (les « Règles de Fonctionnement ») régissent les conditions de réservation et d'accès à l'expérience de Réalité Mixte disponible sur l'attraction Diablo–Train de la Mine (l'« Expérience Rides Layer » ou l'« Expérience »), à laquelle vous pourrez accéder dans les installations de PortAventura Park, géré et exploité par Port Aventura Entertainment, S.A.U. (« PAESA »).

Les données d'identification du responsable de l'exploitation de l'Expérience Rides Layer sont les suivantes :

Port Aventura Entertainment, S.A.U.

Avda. Alcalde Pere Molas, km 2

43480 Vila-seca/Tarragone

Registre du Commerce de Tarragone, tome 2504 des Sociétés, folio 158, feuille T-40.500

NIF : A-63-776306

Coordonnées du service Client :

Courriel : portaventura@portaventura.es

Téléphone : (+34) 977 77 90 90

DESCRIPTION DE L'EXPÉRIENCE

Classification du contenu de l'Expérience Rides Layer : Les contenus affichés pendant l'Expérience sont adaptés à tous les publics et ne contiennent pas de sons ni d'images susceptibles d'effrayer ou de heurter la sensibilité de l'utilisateur. Toutefois, il est précisé que l'accès à l'Expérience peut être limité pour des raisons opérationnelles ou liées à l'utilisation par les passagers (voir points V et VI des présentes Règles de Fonctionnement).

Description de l'Expérience : L'Expérience consiste en une expérience de réalité mixte, hautement immersive, dans laquelle l'utilisateur pourra voir, pendant le parcours de l'attraction, différents éléments numériques à thème d'aventure, tout en percevant l'environnement physique et réel de l'attraction Diablo–Train de la Mine.

L'Expérience aura une durée d'environ 5 minutes (durée approximative du parcours de l'attraction Diablo–Train de la Mine) et comprendra :

Une vidéo « pré-show » explicative de 1 minute (uniquement pour les utilisateurs ayant réservé via le Web ou l'Application PAW) ;

Des sièges privilégiés aux premières rangées du premier wagon de l'attraction ; et,

La préparation et l'installation de l'Équipement MR (tel que défini ci-dessous).

RÉSERVATION DE L'EXPÉRIENCE

La réservation de l'Expérience Rides Layer pourra s'effectuer :

i) via le site www.portaventuraworld.com

ii) via l'Application PortAventura World (l'« Application PAW ») ; et

iii) au point de vente physique situé à l'entrée de l'attraction Diablo–Train de la Mine (ensemble, les « Plateformes de Réservation »). Elle sera régie par les règles suivantes :

****A) Réservation via le Web ou l'Application PAW****

La réservation de l'Expérience peut être effectuée par toute personne majeure. L'utilisateur déclare ainsi être âgé de plus de 18 ans et avoir la capacité légale de se soumettre aux présentes Règles de Fonctionnement.

Au moment de la réservation, l'utilisateur fournira ses données d'identification, choisira la date à laquelle il souhaite profiter de l'Expérience et indiquera une adresse électronique à laquelle sera envoyée la confirmation de la réservation. L'utilisateur recevra par courriel un code QR qu'il devra présenter à l'Opérateur MR — dûment identifié et présent à la station de l'attraction Diablo–Train de la Mine — avant de profiter de l'Expérience.

Les réservations sont individuelles et incluent un QR à usage unique, pour un seul accès à l'Expérience à la date choisie par l'utilisateur.

Pour confirmer la réservation, l'utilisateur devra accepter les présentes Règles de Fonctionnement.

La réservation peut être effectuée à tout moment, sous réserve de disponibilité et du fonctionnement de l'Expérience.

Les tarifs de l'Expérience sont ceux communiqués au moment de la réservation sur le Web et l'Application PAW, en fonction des dates et des circonstances particulières.

L'accès à l'Expérience est soumis au paiement du prix indiqué lors du processus de réservation, à effectuer avant le début, par carte de crédit ou de débit.

****B) Réservation au point de vente physique****

PAESA mettra à disposition un point de vente physique à l'entrée de l'attraction pour les personnes souhaitant profiter de l'Expérience.

Pour acquérir un billet, l'utilisateur devra s'adresser à l'Opérateur MR situé à la station de l'attraction Diablo–Train de la Mine et suivre le processus d'achat indiqué.

Les réservations sont individuelles pour un billet à usage unique, valable le jour même de l'achat.

La réservation sera confirmée dès validation de l'achat. Une fois le paiement confirmé, l'utilisateur pourra accéder à l'Expérience lors du prochain passage disponible.

La réservation est soumise à la disponibilité des places et au fonctionnement de l'Expérience.

Les tarifs de l'Expérience sont ceux communiqués lors du processus d'achat, en fonction des dates et circonstances particulières.

L'accès à l'Expérience est soumis au paiement du prix indiqué lors du processus d'achat, à effectuer avant le début, par carte de crédit ou de débit.

En tout état de cause, la réservation de l'Expérience Rides Layer ne donne pas accès au parc en elle-même. Il est indispensable de disposer d'un billet d'entrée à PortAventura Park pour profiter de l'Expérience.

PROFITER DE L'EXPÉRIENCE

Une fois la réservation confirmée et dans le délai prévu pour son utilisation, l'Utilisateur devra se présenter à l'Opérateur MR situé aux accès des premiers wagons de l'attraction. L'Opérateur MR vérifiera l'accès en scannant le code QR reçu dans le courriel de confirmation de réservation. Si la réservation a été faite au point de vente physique, aucune vérification supplémentaire ne sera nécessaire.

Si l'Opérateur MR considère qu'il existe une restriction opérationnelle ou liée aux passagers justifiant de refuser l'accès à l'Expérience (telles que définies ci-après), il pourra interdire l'accès à l'utilisateur.

Après validation de l'accès, l'Opérateur MR installera l'équipement nécessaire pour profiter de l'Expérience, à savoir : lunettes de réalité mixte, écouteurs et une sangle de sécurité placée au niveau du menton (l'« Équipement MR »).

Si, après l'Expérience, l'utilisateur signale à l'Opérateur MR des défauts de visualisation ou d'audition des éléments audiovisuels, ou des problèmes techniques imputables à PAESA, l'Opérateur MR pourra, à sa discrétion et si les réclamations de l'utilisateur sont jugées justifiées après vérification, lui permettre un nouvel accès à l'Expérience sans frais supplémentaires, lors du prochain passage disponible. À titre de clarification, la déception par rapport aux attentes personnelles de l'utilisateur concernant l'Expérience ne donne pas droit à un nouvel accès gratuit.

L'utilisation et le déroulement de l'Expérience se feront conformément aux présentes Règles de Fonctionnement, que l'utilisateur déclare connaître et accepter et qui seront disponibles sur le site www.portaventuraworld.com ainsi qu'aux accès de l'attraction Diablo–Train de la Mine pour consultation à tout moment.

RESTRICTIONS OPÉRATIONNELLES

S'appliqueront à l'Expérience les restrictions opérationnelles propres à l'attraction Diablo–Train de la Mine — lesquelles sont dûment indiquées aux accès de l'attraction — ainsi que

celles précisées ci-dessous. En cas de contradiction ou de divergence entre ce qui est prévu dans les présentes Règles de Fonctionnement et les restrictions opérationnelles de l'attraction, ce sont les dispositions des présentes Règles qui prévaudront pour l'Expérience.

i. Horaires, calendrier et fonctionnement : Le déroulement de l'Expérience est conditionné par les horaires et le calendrier d'ouverture du Diablo–Train de la Mine. L'attraction peut être hors service ou fermée pour des raisons techniques, météorologiques, de sécurité et/ou opérationnelles. Dans ces cas, il ne sera pas possible de profiter de l'Expérience.

ii. Conditions météorologiques défavorables et/ou lumière solaire : Lorsque les conditions ne justifient pas la suspension de l'activité ou la fermeture de l'attraction, mais que la pluie ou un climat défavorable met en danger les Équipements MR, PAESA pourra restreindre ou suspendre l'accès à l'Expérience.

De même, PAESA pourra restreindre ou suspendre l'accès lorsque les conditions de lumière — en particulier son absence — empêchent un déroulement correct de l'Expérience, afin de préserver la qualité, la sécurité de l'utilisateur et l'intégrité des Équipements MR.

iii. Pannes ou défauts des Équipements MR : L'accès sera restreint en cas de dysfonctionnement des Équipements MR rendant impossible le déroulement de l'Expérience. Le service sera rétabli dès que ces problèmes seront résolus.

RESTRICTIONS D'UTILISATION DES PASSAGERS

S'appliqueront à l'Expérience les restrictions d'utilisation des passagers propres à l'attraction Diablo–Train de la Mine — lesquelles sont dûment indiquées aux accès de l'attraction — ainsi que celles précisées ci-dessous. En cas de contradiction ou de divergence entre ce qui est prévu dans les présentes Règles et les restrictions d'utilisation des passagers de l'attraction, ce sont les présentes Règles qui prévaudront pour l'Expérience.

i. Âge et taille minimale : L'Expérience est uniquement accessible aux personnes d'une taille minimale de 1,40 mètre, requise pour monter dans les premiers wagons du Diablo–Train de la Mine.

ii. Installation de l'Équipement MR : Pour des raisons de sécurité, PAESA pourra restreindre l'accès aux personnes pour lesquelles il n'est pas possible d'installer correctement l'Équipement MR — indépendamment de leur âge ou de leur taille — et notamment lorsque l'Opérateur MR n'a pas la certitude que l'Équipement a été installé conformément aux instructions du fabricant.

iii. Utilisation d'appareils auditifs : Les personnes portant des appareils auditifs peuvent profiter de l'Expérience. Toutefois, PAESA n'est pas responsable des éventuels dommages subis par ces dispositifs en conséquence de l'utilisation de l'Équipement MR. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer que l'Équipement MR ne met pas ces dispositifs en danger, et d'informer l'Opérateur MR de tout inconfort ou incompatibilité au moment de l'installation, avant le début de l'Expérience.

iv. Troubles du neurodéveloppement : L'Expérience est adaptée aux personnes atteintes de

troubles du neurodéveloppement. Néanmoins, il est recommandé de suivre les éventuelles recommandations médicales concernant l'usage des technologies, contenus audiovisuels numériques et jeux vidéo. L'Expérience comprend des contenus audiovisuels pouvant affecter la sensibilité de ces personnes (volumes élevés, images soudaines, contenus fictifs). Combinés au parcours physique de l'attraction, ces éléments peuvent provoquer un inconfort chez les personnes sensibles aux bruits stridents, aux hauteurs ou similaires. Dans ces cas, l'accès n'est pas recommandé.

v. Épilepsie : L'Expérience n'est pas autorisée pour les personnes souffrant d'épilepsie ou de toute autre condition médicale entraînant des convulsions incontrôlées affectant l'attention, la perception, le comportement et/ou l'état de conscience.

vi. Vertiges : L'Expérience peut provoquer des symptômes de vertige, d'étourdissement ou de perte d'équilibre. Elle n'est pas recommandée aux personnes souffrant d'hypotension, de maux de tête, de tendances aux évanouissements, de troubles de l'oreille interne, ou de toute autre condition médicale favorisant ces symptômes.

ANNULATIONS ET REMBOURSEMENTS

L'utilisateur aura droit à l'annulation de la réservation et au remboursement intégral du prix payé pour l'Expérience dans les cas suivants :

- i. Pour des raisons techniques, météorologiques, de sécurité et/ou opérationnelles, si l'attraction Diablo–Train de la Mine est hors service ou fermée au public, empêchant le déroulement de l'Expérience.
- ii. Si, sans suspension ou fermeture de l'attraction, des conditions météorologiques défavorables rendent nécessaire la restriction d'accès pour protéger les Équipements MR ou garantir un déroulement correct de l'Expérience.
- iii. Si l'accès est restreint en raison de pannes ou de problèmes techniques des Équipements MR rendant l'Expérience impossible, sauf si ces problèmes sont prévus pour être résolus dans les heures suivantes.
- iv. Si l'installation correcte de l'Équipement MR n'est pas possible ou qu'il n'existe pas de garanties suffisantes que l'Équipement est installé conformément aux recommandations du fabricant.

L'utilisateur n'aura droit à un remboursement que dans ces situations. Aucun remboursement ne sera accordé si l'accès est refusé pour non-respect des conditions nécessaires à l'utilisation de l'attraction Diablo–Train de la Mine et/ou de l'Expérience, conformément aux restrictions de passagers et aux présentes Règles.

En cas de droit au remboursement, l'utilisateur devra se rendre au Bureau d'Accueil des Visiteurs avec le reçu fourni par l'Opérateur MR, où il sera informé de la procédure de remboursement.

v. Lorsque l'utilisateur choisit de ne pas profiter de l'Expérience en raison d'incompatibilités de l'Équipement MR avec des lunettes de vue ou appareils auditifs, à condition de l'avoir signalé à l'Opérateur MR avant le début du parcours.

vi. Pour toute autre raison librement déterminée par PAESA pendant l'exploitation de l'Expérience.

ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITÉS DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur s'engage à faire usage de l'Expérience et des Équipements MR conformément à la morale, aux bonnes mœurs généralement acceptées et à l'ordre public. L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser l'Expérience ni lesdits Équipements à des fins contraires aux présentes Règles de Fonctionnement, d'une manière préjudiciable aux droits et intérêts de PAESA ou de tiers, ou de toute autre manière susceptible d'endommager, de rendre inutilisables, de surcharger ou de détériorer les Équipements MR, empêchant ainsi l'utilisation et la jouissance normales de l'Expérience par les autres utilisateurs. PAESA se réserve le droit de tenir responsables les utilisateurs qui feraient un usage inapproprié des Équipements MR, conformément aux présentes Règles de Fonctionnement.

Pour des raisons de sécurité, il est expressément interdit à l'utilisateur de manipuler de quelque manière que ce soit les Équipements MR, depuis leur mise en place et pendant toute la durée de l'Expérience. Tant la mise en place que le retrait desdits Équipements doivent être effectués exclusivement par le personnel opérationnel de PAESA désigné à cet effet.

PAESA se réserve le droit de refuser ou de retirer l'accès à l'Expérience, à tout moment et sans préavis, aux utilisateurs qui ne respecteraient pas les restrictions d'utilisation des passagers de l'attraction Diablo–Train de la Mine, complétées par les présentes Règles de Fonctionnement.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Tous les contenus de l'Expérience (y compris, sans limitation, bases de données, images, dessins, graphiques, fichiers texte, audio, vidéo et logiciels) sont la propriété de PortAventura World ou bien PortAventura World est dûment autorisée à les utiliser, et ils sont protégés par les normes nationales et internationales de propriété intellectuelle et industrielle. La compilation (entendue comme la collecte, l'organisation et l'assemblage) de l'ensemble du contenu de l'Expérience et/ou des matériels audiovisuels qui y sont liés est la propriété exclusive de PAESA, ou bien PAESA est dûment autorisée à cet effet, et elle est protégée par les normes nationales et internationales de propriété intellectuelle et industrielle.

PortAventura World et ses marques sont des marques déposées, propriété de PAESA. Les dénominations d'autres produits, services et sociétés apparaissant dans le présent document ou dans l'Expérience peuvent être des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Tout autre usage du contenu de l'Expérience ou de ses matériels associés, ainsi que de son propre design, de sa configuration et de sa forme de présentation, est strictement interdit.

Cela inclut, à titre d'exemple et sans limitation, la reproduction, modification, distribution, commercialisation, transmission, publication ultérieure, exposition ou représentation totale ou partielle de celui-ci, que ce soit à des fins commerciales ou simplement de divulgation.

Il est de la politique de PAESA de ne pas accepter de matériels, idées ou suggestions de nature créative, sauf lorsqu'ils sont expressément sollicités, afin d'éviter toute confusion en cas de similitude entre les idées transmises par les utilisateurs et celles développées par PAESA. À cet effet, nous vous prions de ne nous adresser aucun type de matériel ni d'idée originale. Toute communication effectuée ne sera pas traitée de manière confidentielle et pourra être utilisée par PAESA à toute fin, y compris, sans limitation, la reproduction, modification, distribution, commercialisation, transmission, publication ultérieure, exposition ou représentation totale ou partielle de celle-ci.

RÉCLAMATIONS ET PLAINTES

L'utilisateur dispose de formulaires de réclamation au Bureau d'Accueil des Visiteurs de PortAventura Park, où il peut déposer une plainte ou une réclamation.

Il peut également présenter toute plainte ou réclamation à l'adresse postale ou électronique indiquée à la Section I des présentes Règles.

De plus, en tant que consommateur, l'utilisateur peut solliciter un règlement extrajudiciaire des litiges, conformément à la Loi 7/2017 du 2 novembre, qui transpose la Directive 2013/11/UE du Parlement Européen et du Conseil du 21 mai 2013 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation.

Ce mécanisme est accessible via le site web : <http://ec.europa.eu/consumers/odr>

NULLITÉ ET INEFFICACITÉ DES CLAUSES

Si une clause des présentes Règles de Fonctionnement est déclarée totalement ou partiellement nulle ou inefficace, cette nullité ou inefficacité n'affectera que la disposition concernée, le reste des Règles demeurant en vigueur. La disposition concernée sera considérée comme non applicable, sauf si, par son caractère essentiel, elle devait affecter l'ensemble des présentes Règles.

NULLITÉ ET INEFFICACITÉ DES CLAUSES

Les présentes Règles de Fonctionnement seront interprétées et régies conformément à la législation espagnole.

Pour toute question litigieuse pouvant survenir, les parties se soumettent à la juridiction des juges et tribunaux déterminés conformément aux règles applicables de répartition procédurale et de protection des consommateurs et des utilisateurs.

© Port Aventura Entertainment, S.A.U. Tous droits réservés.
Dernière révision : août 2025